

2017-7858 2018-01-25

TREVI

ALG ZÉRO

ALGICIDE EN PASTILLE

DÉTRUIT LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

DOMESTIQUE

No D'HOM. 32808 L.P.A.

GARANTIE :

Chlorures de n-alkyl (40 % C₁₂, 50 % C₁₄, 10 % C₁₆) diméthyl benzyl ammonium.....70 %

DANGER : POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET

25 à 150 g/comprimé(s)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Trevi, 12775 rue Brault,
Mirabel, Québec,
Canada J7J 0C4,
1-514-228-7384

ALG ZERO détruit et empêche la formation d'algues dans l'eau des piscines. Innovatrice, sa forme solide à action prolongée, permet une manipulation plus sécuritaire. Pré dosée, sa formule concentrée est simple d'utilisation et facile à entreposer. **MODE D'EMPLOI**

MÉTHODE D'APPLICATION : Utiliser dans un distributeur flottant, ou ajouter au panier de l'écumoire (skimmer). Ne pas placer directement dans la piscine.

1. Le taux initial pour l'eau de piscine qui ne renferment pas d'algues visibles est d'une tablette ALG ZÉRO de 28 g par 10 000 L d'eau de piscine.
2. Le taux d'entretien hebdomadaire est d'une tablette ALG ZÉRO de 14 g par 10 000 L d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter le taux d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renferment des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 70 g d'ALG ZÉRO par 10 000 L d'eau de piscine.

MISE EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. **CORROSIF** aux yeux et à la peau. **NE PAS** entrer en contact avec les yeux ni la peau. Se laver les mains soigneusement après utilisation. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Porter des lunettes et des gants de caoutchouc lors de la manipulation du produit. Éviter la contamination des aliments.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou le réseau public de distribution d'eau.